



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

W le 31/7/18
RECUEILLI
09 JUL 2018
VILLE DE COMMERCY

Direction régionale
des affaires culturelles
du Grand Est

Affaire suivie par : Claudie Levasseur
Pôle : Pôle Patrimoines/CRMH
Tél. : 03 26 70 36 70
Courriel : claudie.levasseur@culture.gouv.fr
Adresse postale : DRAC – Site de Châlons-en-Champagne
3 faubourg Saint-Antoine
CS 60449
51037 Châlons-en-Champagne cédex

N/Réf. : Architecture/JPL/CL/2018

Châlons-en-Champagne, le - 6 JUIL. 2018

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le relevé d'avis formulé par la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture lors de sa réunion du 29 juin 2018 concernant le projet de création d'une AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) sur votre commune, pour suite à donner et information auprès de M. Gilles Maurel, Architecte du patrimoine chargé de l'étude du projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Grand Est
et par délégation,
la Directrice régionale des affaires culturelles par
intérim
et par subdélégation,
le Conservateur régional des monuments historiques

Jonathan TRUILLET

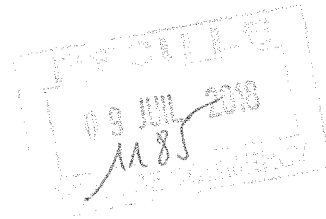
Monsieur Jérôme Lefèvre
Maire de Commercy
Hôtel de Ville
Château Stanislas
BP 90081
55200 Commercy

le Maire
+ DCS

Copie : - Préfecture de la Meuse
- Conseil régional du Grand Est
- Conseil départemental de la Meuse
- UDAP de la Meuse



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST



**COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE
ET DE L'ARCHITECTURE DU GRAND EST**

Séance du 29 juin 2018

RELEVÉ D'AVIS

COMMERCY
Création d'une AVAP

Le projet de révision de la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), créée en 1995, en AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) sur la commune de Commercy est lancé par délibération du Conseil municipal de Commercy le 30 juin 2014.

La Commission locale de l'AVAP est instituée par délibération du Conseil municipal de Commercy les 30 juin 2014 et 8 septembre 2014.

En 2015, l'étude de modification de la ZPPAUP en AVAP est confiée à M. Gilles Maurel, Architecte du patrimoine.

Le 21 décembre 2017, la Commission locale de l'AVAP donne un avis favorable au projet.

L'arrêt du projet d'AVAP a été approuvé par délibération du Conseil municipal de Commercy le 19 mars 2018.

Au vu du travail accompli par le bureau d'étude, et à l'issue du débat, la Commission régionale du patrimoine et de l'Architecture a émis à la majorité, bien que certains points restent à préciser, un **avis favorable** sur l'étude, le plan de délimitation et le règlement du projet de création d'une AVAP sur la commune de Commercy.

Châlons-en-Champagne, le - 6 JUL. 2018

Pour le Préfet de la région Grand Est
et par délégation,
La Directrice régionale des affaires culturelles
par intérim
et par subdélégation,
Le Conservateur régional des monuments historiques

Jonathan TRUILLET